

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 4 Juin 2015

L'an 2015, le 4 Juin à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MOREL Jean-Pierre Maire

Présents : MOREL Jean-Pierre - ORTEGA Odile - WACHEUX Laurence - AGUEEFF Marianne – THUAL Isabelle - DANGOUMAU Jean-Pierre - DAVRAINVILLE Sébastien - ERRAMMACH Youssef - FAUVEAU Philippe - MARTEAU Patrick,

Absents ayant donné procuration :

CAILLERE Nathalie, procuration à AGUEEFF Marianne

DHENIN Christine, procuration à MOREL Jean-Pierre

DESHAYES Michel, procuration à MARTEAU Patrick

ROUSSELANGE Stéphane, procuration à THUAL Isabelle

Absente et excusée : DEMALANDER Victoria

A été nommé secrétaire : Youssef ERRAMMACH

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10
- Procurations : 4

**A été nommé secrétaire** : Youssef ERRAMMACH

#### **Ordre du jour**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE  
ADHESION AU SERVICE D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME DU PAYS D'AVRE, EURE ET D'ITON  
TRAVAUX DU SIEGE - ECLAIRAGE PUBLIC ET EXTENSION DE RESEAUX  
GROUPEMENT DE COMMANDE : NUMERISATION DU CADASTRE  
PLU - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EURE  
PROJET DE COMMUNE NOUVELLE  
INFORMATIONS GENERALES

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **ADHESION AU SERVICE D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME DU PAYS D'AVRE, EURE ET D'ITON**

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014- dite loi ALUR, indique dans son article 134 que les communes dotées d'un PLU, d'un POS en vigueur ou d'une carte communale et appartenant à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants ne pourront plus disposer gratuitement du service d'instruction des actes d'urbanisme de l'Etat à compter du 1er juillet 2015.

La commune de Bois le Roy appartenant à la Communauté de Communes « La Porte Normande » est directement concernée par cette nouvelle disposition législative.

Sur notre territoire, une concertation, rassemblant la Communauté de Communes du canton de Breteuil sur

Iton, la Communauté de Communes de la Porte Normande et la Communauté de Communes du Pays de Verneuil sur Avre ainsi que les 24 communes concernées, a permis de favoriser la création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme à l'échelle du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.

Ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 422-1 à L422-8 et R423-15 à R423-48,

Considérant la nécessité de créer un service d'instruction des actes d'urbanisme de substitution pour accompagner les communes du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton entrant dans la même catégorie et ce pour éviter une atteinte au principe de continuité de service public en assurant un service opérationnel au 1er juillet 2015,

Considérant que ce service sera identique à ce qui est aujourd'hui réalisé par la DDTM de l'Eure,

Considérant que ce service ne correspondra pas à un transfert de compétence mais à une prestation de service apportée aux communes pour lesquelles l'Etat se désengage.

Vu les délibérations du Comité Syndical du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton relatives à la création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme en date du 18 décembre 2014 et du 19 février 2015,

Le Conseil Municipal décide :

-d'approuver la convention relative à la mise à disposition du service d'instruction des actes d'urbanisme du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton à compter du 1er juillet 2015 et d'autoriser le Maire à la signer.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **TRAVAUX DU SIEGE - ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 3 333.33€

-en section de fonctionnement : 0€

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal, s'agissant du réseau de télécommunication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise :

-Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,

-L'inscription des sommes au Budget de l'exercice au compte 20415 pour les dépenses d'investissement

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **TRAVAUX DU SIEGE - EXTENSION DE RESEAU**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité.

Il s'agit de travaux d'extension de réseau pour alimenter les nouvelles constructions Chemin des Hautbois.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

-en section d'investissement : 1 000€

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise :

-Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente délibération,

-L'inscription au Budget de l'exercice, compte 20415 pour les dépenses d'investissement.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **GROUPEMENT DE COMMANDE : NUMERISATION DU CADASTRE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de Bois le Roy, il y a lieu de numériser et vectoriser le cadastre afin de pouvoir travailler dessus aisément.

La constitution d'un groupement de commande avec la commune de L'Habit qui réalise la même opération en parallèle, serait un moyen de réaliser des économies d'échelle.

Dans cet objectif de mutualisation, Monsieur le Maire propose que la commune de Bois le Roy coordonne le groupement et se charge de la consultation des entreprises pour la réalisation de cette mission.

Chaque commune se chargera ensuite de l'exécution et du règlement de la prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commande avec la commune de L'Habit

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **PLU - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EURE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département de l'Eure peut aider financièrement les communes pour l'élaboration de documents d'urbanisme de type PLU.

Dans le cadre du groupement pluricommunal de commande réalisé avec la Commune de L'Habit, une subvention représentant 40% du montant hors taxe des travaux plafonné à 30 000€ peut être demandée.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13/11/2014 prescrivant l'élaboration du PLU de la commune de Bois le Roy

Vu la délibération du conseil municipal en date 12/02/2015 portant création d'un groupement de commande avec la commune de L'Habit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

-Sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Eure

-Précise qu'un groupement de commande a été réalisé afin de retenir un Bureau d'Etude qui réalisera les PLU respectifs des Communes de Bois le Roy et L'Habit

-S'engage à assurer à minima 20% du coût de l'opération

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **PROJET DE COMMUNE NOUVELLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la réflexion entamée avec la commune de L'Habit au sujet de la création d'une Commune Nouvelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

-Souhaite avoir une projection des futurs impôts communaux et sur la fiscalité en générale afin de pouvoir prendre sa décision en tout état de cause,

-Demande aux services fiscaux du Département de bien vouloir diligenter cette étude.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Informations générales :**

- Monsieur MOREL informe les membres du Conseil Municipal qu'un message de remerciement a été reçu de la part du Vélo Club d'Anet pour l'organisation de la course cycliste. 88 participants étaient au départ de cette course.
- Un rappel est fait sur l'interdiction de brûler les végétaux tout au long de l'année. Une information de la Préfecture rappelant les dangers du brûlage a été re-diffusée et sera distribuée dans les boîtes aux lettres prochainement. A compter de septembre, si des feux sont constatés, des procès-verbaux

seront dressés et les contrevenants seront verbalisés.

- Un courrier de remerciement a été reçu de la part des Anciens Combattants pour l'organisation du Congrès annuel à Bois le Roy.
- Le budget électricité de la commune et du service d'eau est en forte hausse. Une étude a été faite afin de trouver des moyens de réduire ces factures. L'éclairage public est géré par des horloges astronomiques basées sur le lever et le coucher du soleil et ne peuvent être décalée de plus d'une heure ce qui ne permet pas de réaliser des économies conséquentes. Un test sera donc effectué cet été. Du 15/06 au 30/08/2015, l'éclairage sera coupé Grande Rue et Rue de la Mairie. Le point sera fait en septembre afin de comptabiliser les économies réalisées.
- Point sur le projet de salle d'activités :  
Monsieur le Maire présente le plan des façades du futur bâtiment devant accueillir le restaurant scolaire et la salle d'activités périscolaire. Le projet prévoit des toitures terrasses végétalisées pour répondre aux préoccupations environnementales et d'isolation. Une partie de l'ancienne grange sera détruite pour permettre la création d'une voie de circulation pour la livraison des repas de la cantine. La voirie du chemin de la côte à Bertaux sera élargie et des stationnements seront créés en bordure de voie. L'ensemble de l'espace sera clos par un grillage afin de garantir la sécurité des usagers et en particuliers des enfants.
- Madame AGUEEFF rappelle que la fête de la peinture organisée cette année avec la Commune de L'Habit aura lieu le 7 juin. Des peintres exposants sont attendus et de nombreuses activités pour les enfants sont prévues.
- Monsieur MARTEAU présente aux membres du conseil municipal le Service Civique, dispositif mis en place par l'état permettant à de jeunes de s'engager dans des actions sur le territoire, de renforcer leur cohésion sociale et de faciliter leur intégration professionnelle. Il s'agit de contrat de 6 à 12 mois financés à 90% par l'Etat et portant sur des missions précises. Une réflexion est lancée afin de présenter des projets susceptibles de correspondre à ces missions pour Septembre et d'envisager la mise en place de ce dispositif au sein de la commune de Bois le Roy
- Monsieur ERRAMMACH fait part d'une information de l'association handi-sport de St André de l'Eure qui a été labellisée pour accueillir des jeunes en situation de handicap.  
Par ailleurs, un groupe de 5 étudiants est intéressé par la réalisation d'un projet sur des sujets pouvant intéresser la commune. Il s'agit d'un projet tutoré mis en place sur une année scolaire. Il est proposé de leur faire part de l'accord de la Mairie et de les encourager dans leur projet et notamment sur l'accessibilité et l'élaboration du Document Unique qui sont des sujets d'actualité pour la commune.  
La fête de la musique est en préparation et aura lieu le vendredi 19 juin prochain. De nombreuses manifestations sont prévues.
- Monsieur FAUVEAU demande si les ornières sur les bas côtés en face de la mairie peuvent être comblés. La demande sera faite auprès des agents techniques.  
Un audit sur l'accessibilité des bâtiments communaux va être réalisé le 16 juin 2015. Il est rappelé l'obligation pour la commune de présenter un plan d'action pour la mise en conformité des bâtiments publics avec la réglementation en vigueur concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite avant septembre 2015.
- Sébastien DAVRAINVILLE fait part de plaintes reçues de la part des usagers de l'aire de jeux au sujet des cailloux mis en place autour du toboggan. Malgré les années, il ressort toujours autant de poussière blanche qui tâche les vêtements et les chaussures.  
Deux véhicules sont stationnés depuis plusieurs mois sur le parking de la place du 8 mai 1945 près des commerces. Une action a été menée auprès de la Gendarmerie. Ces véhicules dont les propriétaires restent injoignables en dépit des convocations en Gendarmerie, n'étant ni volés, ni en situation d'épave, leur enlèvement doit se faire à la charge de la commune. Un courrier sera adressé à Monsieur le Procureur de la République afin de débloquent cette situation.  
Le défibrillateur installé près de la Poste a été remis en service. La batterie ainsi que les électrodes ont été remplacées.
- Jean-Pierre DANGOUMAU informe les membres du Conseil Municipal qu'un dossier a été déposé auprès du CEA pour concourir dans le cadre de la restauration des statues de l'église. La réponse au concours sera donnée en septembre 2015.  
Un rendez-vous a eu lieu avec Mme ALLOT de l'association Crescendo pour la mise en place de cours de musique sur la commune de Bois le Roy. Les locaux de l'Arsenal seront mis à disposition de l'association à compter de septembre 2015.

La séance est levée à 22h35

